

Service Gestion des Volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant engagement en qualité de
sapeur-pompier volontaire

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU la candidature de Mme Sandra COVINHES du 23 avril 2015,

VU l'avis du comité de centre de LABRUGUIERE du 20 avril 2015,

VU le certificat médical d'aptitude physique et médicale du 20 juillet
2015,

VU la charte du sapeur-pompier volontaire signée par l'intéressée le 7
mai 2015,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Mme Sandra COVINHES née le 4 juin 1976 à MONTPELLIER (34), est engagée au corps
départemental des sapeurs-pompiers du Tarn, en qualité de sapeur-pompier volontaire au grade de caporal,
affectée au centre de secours de LABRUGUIERE, pour une période de 5 ans, à compter du 01/08/2015.

Article 2 : Monsieur le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

.../...

A Albi le

15 OCT. 2015



Le président du conseil d'administration
du SDIS

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la réception en préfecture le :

et la notification à l'intéressé(e) le

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.